

existe une nouvelle tendance en agriculture et c'est de s'adonner encore plus à l'élevage du bétail, qui offre d'excellentes perspectives. Cette augmentation de 300 à 400 millions de dollars du montant dont la Société dispose à des fins de prêts rendra de grands services aux agriculteurs qui veulent ajouter l'élevage à leur exploitation.

L'idée de contrôler le crédit accordé aux agriculteurs n'est pas nouvelle. Je le répète, plusieurs de nos échecs passés doivent être imputés au fait que certains agriculteurs ne pouvaient profiter de ce crédit contrôlé dont bénéficient maintenant les agriculteurs de 21 à 45 ans.

On pourrait arrêter d'avance avec l'exploitant un programme qui aboutirait, moyennant contrôles au remboursement de la dette, et tendrait à orienter la production vers les besoins futurs du marché. S'il y a des dettes que le cultivateur ne peut pas rembourser, alors le contrôleur lui conseillera de ne pas s'endetter davantage. Bien entendu, ce crédit agricole ne devrait pas être consenti aux cultivateurs qui n'ont pas une exploitation rentable. Il ne devrait jamais être accordé de crédit pour soutenir une exploitation non rentable. Des honorables préopinants ont dit, d'après mon interprétation, que les modifications seraient améliorées et, je l'ai déjà dit au début, je suis tout à fait en faveur de la modification visant à porter le capital de 300 à 400 millions de dollars.

(Texte)

M. Rochon: Monsieur le président, comme ceux qui m'ont précédé, vous me permettez de vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez parmi nous. La façon dont vous avez, jusqu'à aujourd'hui, dirigé les délibérations en cette Chambre nous fait augurer que vous saurez toujours juger, en toute impartialité, les mesures qui nous seront présentées.

La résolution qui est soumise au comité, laquelle tend à présenter un bill modifiant la loi sur le crédit agricole, en est une des plus importantes. On veut porter—comme le disait tout à l'heure le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton)—de 12 millions à 16 millions de dollars le capital de la Société, en vue d'augmenter de 300 millions à 400 millions de dollars son pouvoir d'emprunt. C'est quelque chose! Et j'en féliciterais l'honorable ministre de l'Agriculture, si seulement je pouvais compter que, réellement, le bill qui nous sera présenté sera de nature à aider les cultivateurs de l'Est.

Oh! Nous avons bien entendu, cet après-midi, l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) nous rappeler que le ministre de l'Agriculture avait promis, à Joliette, il y

a quelque temps, que sa condescendance s'étendrait à tous les cultivateurs, ceux de l'Ouest comme ceux de l'Est. Nous l'avons entendu nous dire tout son espoir en des jours meilleurs, grâce à la mesure à l'étude. Mais, si le passé indique quelque peu l'avenir, je crains bien de refroidir son enthousiasme et je lui dis, comme autrefois Énée devant le cheval de Troie:

Je crains les Grecs, même quand ils font des offrandes.

Monsieur le président, comme l'honorable député de Norfolk (M. Roxburgh), j'aimerais que la loi s'étende à ceux de nos cultivateurs qui s'adonnent à la culture spécialisée.

J'ai l'honneur de représenter en cette enceinte une immense circonscription de plus de 110,000 commettants. Permettez-moi, à ce moment-ci, de les saluer et de vous apporter leur message, un message de bonne entente, d'entente cordiale. Quatre mille d'entre eux habitent l'île Jésus, appelée à juste titre «Les jardins du Québec.» Au cours de cette année, près de quarante jeunes ont débuté sur ces fermes spécialisées, et depuis les cinq dernières années, près de 150 les avaient précédés.

J'envie l'honorable député de Nicolet-Yamaska qui a pu obtenir tant—lui ou son prédécesseur—de cet organisme fédéral, car plusieurs de mes commettants ont fait des demandes qui sont restées lettre morte.

Une voix: Au gouvernement provincial ou au gouvernement fédéral?

Une voix: Aux deux!

M. Rochon: Aux deux, monsieur le député qui me pose cette question. Les demandes ont été faites surtout ici, au gouvernement fédéral, mais elles ont été refusées par le ministère de l'Agriculture.

Une voix: C'est au gouvernement provincial, cela!

M. Rochon: Monsieur le président, vous avez écouté, cet après-midi, l'honorable député de Champlain (M. Matte). Il nous a décrit la part faite à ses cultivateurs, et ce qui se passe chez lui est chose courante chez tous les cultivateurs de l'Est: le petit cultivateur qui a peiné pour arriver à des résultats se voit trop souvent dans la situation de ne pouvoir faire face à la concurrence, de ne pouvoir faire honneur à ses obligations, et il doit abandonner le fruit de plusieurs années de travail.

Parlant ici pour les cultivateurs, jardiniers, et maraîchers de mon comté, je partage l'opinion de l'Union catholique des cultivateurs qui prétend que la classe agricole est, cette année, à un tournant de son histoire dans la province de Québec. On se rend compte que